

Image not found or type unknown



Demande de visa de retour en france avec un recepicé

Par **PYZ**, le **30/04/2012** à **17:03**

Bonjour,
J'explique ma situation. Je vais avoir mon recépissé de 1ere demande de titre de séjour. Avant ça, j'ai un document de circulation pour mineur. Est ce que avec mon document de circulation (qui sera périmé) + récepissé, je peux voyager en toute tranquillité ? ou est ce que je dois demander un visa de retour ?
Dans le cas d'une demande de visa de retour, le délais est-il rapide ?
Je vous remercie d'avance !!!!!